



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 19 novembre 2018, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 540-2018, ayant pour titre : Modifiant le règlement de zonage 424-2011.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Maria-Chapdelaine en date du 16 janvier 2019.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

**DONNÉ À NORMANDIN CE 7<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2019.**

Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 7 février 2019.

En foi de quoi, je donne certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

Lyne Groleau